

Initiales du maire
Initiales du dir. aén.

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Lyster



PROVINCE DE QUÉBEC MRC DE L'ÉRABLE MUNICIPALITÉ DE LYSTER

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Lyster tenue au Complexe Anastasia, 114 rue Isabelle, Lyster, le 4 avril 2022 à 20 h.

Sont présents à cette séance :

Siège #1 - GENEVIÈVE RUEL
Siège #2 - FRÉDÉRIC MARTINEAU
Siège #3 - PIERRE-YVES PETTIGREW BLANCHET
Siège #4 - LUCIE ROY
Siège #5 - CAROLINE BÉDARD
Siège #6 - DAVID BOISSONNEAULT

Formant quorum sous la présidence de monsieur le maire, Yves Boissonneault.

Suzy Côté, directrice générale et greffière-trésorière, assiste également à cette séance, de même que Mélissa Carbonneau qui sera nommée directrice générale et greffière-trésorière à la prochaine séance du conseil.

1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après vérification du quorum, monsieur le Maire déclare la séance ouverte.

2022-04-67

2 - LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Monsieur le Maire ouvre la séance à l'heure prévue et il invite les élus à prendre considération de l'ordre du jour proposé et demande à la directrice générale et greffière-trésorière d'en faire la lecture.

1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE

2 - LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

3 - AUTORISATION DU MAIRE D'INVERSER LES POINTS A L'ORDRE DU JOUR

4 - SUIVI ET ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

4.1 - Séance ordinaire du 7 mars 2022

5 - ADMINISTRATION GÉNÉRALE

5.1 - Présentation des comptes

5.2 - Déclaration de formation des élus

5.3 - Liste de destruction des archives

5.4 - Autorisation de signer une entente - Propriétaires du 2810 rue Bécancour

6 - TRANSPORT

6.1 - Octroi du contrat - Granulat concassé et nivelage

6.2 - Octroi du contrat - Bouclage de la rue des Bouleaux

6.3 - Octroi du contrat - Tonte de pelouse

6.4 - Entretien de la Petite Ligne

6.5 - Achat d'une remorque

6.6 - Appel d'offres pour la réfection partielle du 3e Rang Est - Phase 1

6.7 - Autorisation de circuler pour le Grand tour de Vélo Québec

7 - LOISIRS ET CULTURE

7.1 - Publicité Guide des services cyclistes 2022

Initiales du maire
Initiales du dir. aén.

7.2 - Entente avec la MRC de L'Érable - Animations dans les bibliothèques

7.3 - Achat d'un jeu gonflable

8 - CORRESPONDANCE

9 - PÉRIODE DE QUESTIONS

10 - VARIA

10.1 - Entretien préventif des unités de climatisation

10.2 - Demande de commandite de la Troupe de théâtre Ensemble

10.3 - Demande de soutien financier pour le Marché de Noël L'Érable-Arthabaska

10.4 - Proclamation de la Semaine de la santé mentale 2022

11 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

**SUR LA PROPOSITION DE : PIERRE-YVES PETTIGREW BLANCHET
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :**

QUE l'ordre du jour de la présente séance soit adopté.

ADOPTÉE

2022-04-68

3 - AUTORISATION DU MAIRE D'INVERSER LES POINTS A L'ORDRE DU JOUR

**SUR LA PROPOSITION DE : DAVID BOISSONNEAULT
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :**

QUE les points à l'ordre du jour soient inversés au besoin par le maire.

ADOPTÉE

4 - SUIVI ET ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

2022-04-69

4.1 - Séance ordinaire du 7 mars 2022

**SUR LA PROPOSITION DE : CAROLINE BÉDARD
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :**

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 7 mars 2022 soit adopté.

ADOPTÉE

5 - ADMINISTRATION GÉNÉRALE

2022-04-70

5.1 - Présentation des comptes

**SUR LA PROPOSITION DE : FRÉDÉRIC MARTINEAU
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :**

QUE le conseil municipal approuve et autorise le paiement des comptes :

Chèques numéros 15350 à 15362 :	76 527.60 \$
Autres paiements effectués par la directrice générale :	384 435.46 \$
Grand total des paiements :	460 963.06 \$

ADOPTÉE

Initiales du maire
Initiales du dir. aén.

5.2 - Déclaration de formation des élus

En conformité avec l'article 15 de la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale*, la directrice générale et greffière-trésorière informe le conseil municipal que les élus suivants ont déclaré avoir suivi une formation sur l'éthique et la déontologie en matière municipale :

David Boissonneault, conseiller District 6

2022-04-71

5.3 - Liste de destruction des archives

ATTENDU QUE l'article 7 de la Loi sur les archives, oblige tout organisme public à établir et tenir à jour un calendrier de conservation des documents ;

ATTENDU QUE l'article 13, de cette même loi, prévoit que sous réserve de ce que prévoit le calendrier de conservation, nul ne peut aliéner ou éliminer un document actif ou semi-actif d'un organisme public ;

ATTENDU QUE l'article 199 du Code Municipal, stipule que le greffier-trésorier ne peut se désister de la possession des archives de la municipalité qu'avec la permission du conseil, ou sur l'ordre d'un tribunal ;

**À CES CAUSES, SUR LA PROPOSITION DE : LUCIE ROY
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :**

QUE le conseil approuve la liste de destruction des archives préparée par Michel Pépin, de HB archivistes, s.e.n.c. et datée du 1^{er} avril 2022 et autorise la directrice générale et greffière-trésorière à procéder à la destruction de ces documents.

ADOPTÉE

2022-04-72

5.4 - Autorisation de signer une entente - Propriétaires du 2810 rue Bécancour

CONSIDÉRANT QUE les Propriétaires du 2810 rue Bécancour ont fait part à la Municipalité de différents refoulements des eaux d'égout subis par lui, relativement à cette propriété et ce, au cours des dernières années, créant des dommages à ses biens ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité n'admet pas que ces refoulements soient dus ou peuvent être dus, en tout ou en partie, à une faute de sa part ou qu'ils soient en lien avec les ouvrages ou infrastructures municipales (notamment quant à une déficience de ces infrastructures ou ouvrages) et que le Propriétaire n'admet également pas sa responsabilité relativement à ces refoulements ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a quand même entrepris de voir si certains travaux municipaux pourraient éventuellement régler la problématique soulevée ;

CONSIDÉRANT QUE l'entente et l'engagement souscrit par la Municipalité sont ainsi faits sans admission de responsabilité de part et d'autre, de quelque façon que ce soit, ladite entente étant convenue dans l'unique but d'éviter aux parties des frais liés à une procédure judiciaire ;

**SUR LA PROPOSITION DE : DAVID BOISSONNEAULT
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :**

QUE le maire et la directrice générale et greffière-trésorière soient autorisés à signer l'entente convenue avec les propriétaires du 2810 rue Bécancour.

Initiales du maire
.....
Initiales du dir. aén.

ADOPTÉE

6 - TRANSPORT

2022-04-73

6.1 - Octroi du contrat - Granulat concassé et nivelage

ATTENDU l'appel d'offres sur invitation qui ont été transmises aux entreprises suivantes pour recevoir des prix pour le nivelage incluant l'opérateur et la fourniture, le transport et l'épandage de la pierre concassée : EMP inc., Pavage Lagacé 2020 inc. et Excavation Alex Martineau ;

ATTENDU les soumissions reçues et qui ont été ouvertes le 24 mars 2022 à 11 h :

Soumissionnaires	Montant total de la soumission (taxes incluses)
Pavage Lagacé 2020 inc.	76 918.28 \$
EMP inc.	66 857.96 \$

**SUR LA PROPOSITION DE : GENEVIÈVE RUEL
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :**

QUE le conseil municipal accorde le contrat pour le nivelage et la fourniture de la pierre concassée au plus bas soumissionnaire conforme, soit à EMP inc.

ADOPTÉE

2022-04-74

6.2 - Octroi du contrat - Bouclage de la rue des Bouleaux

ATTENDU l'appel d'offres public pour le bouclage de la rue des Bouleaux ;

ATTENDU les soumissions reçues et qui ont été ouvertes le 22 mars 2022 à 10 h :

Soumissionnaires	Montant taxes incluses
Groupe Gagné Construction inc.	712 329.90 \$
Constructions de L'Amiante	749 803.13 \$
Action Progex inc.	823 887.86 \$
E.M.P. inc.	707 329.20 \$
Construction Lemay inc.	853 823.90 \$
Excavations Yvon Houle et Fils inc.	722 245.95 \$
Excavations Ste-Croix inc.	687 536.71 \$
Excavations Tourigny inc.	692 561.56 \$
Cité Constructions TM inc.	772 774.95 \$

**SUR LA PROPOSITION DE : FRÉDÉRIC MARTINEAU
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :**

QUE le conseil municipal accorde le contrat au plus bas soumissionnaire conforme, soit Excavations Ste-Croix inc. au montant de 687 536.71\$ taxes incluses.

QUE la municipalité a reçu la confirmation d'une aide financière dans le cadre du Programme d'aide à la voirie locale - Volet Soutien au montant de 357 966\$ pour l'exécution des travaux du réseau pluvial et de la voirie.

QUE les travaux seront financés par le règlement d'emprunt 375 approuvé par le Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation en date du 14 septembre 2021.

ADOPTÉE

Initiales du maire
Initiales du dir. aén.

2022-04-75 6.3 - Octroi du contrat - Tonte de pelouse

ATTENDU les prix soumis par Multi-Services S.T. pour la tonte de pelouse pour les années ci-dessous :

Prix avant taxes 2022	Prix avant taxes 2023	Prix avant taxes 2024
8 037\$	8 258\$	8 515\$

**SUR LA PROPOSITION DE : LUCIE ROY
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :**

QUE le conseil municipal accorde le contrat pour la tonte de pelouse pour les années 2022 à 2024 à Multi Services S.T selon les prix soumis. La dépense est autorisée et sera puisée au poste Entretien extérieur à forfait (02 70151 522).

ADOPTÉE

2022-04-76 6.4 - Entretien de la Petite Ligne

**SUR LA PROPOSITION DE : PIERRE-YVES PETTIGREW BLANCHET
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :**

QUE le conseil municipal autorise des travaux de nivelage sur le chemin de la Petite Ligne jusqu'à concurrence de 16 heures, ceci à même le budget autorisé.

QUE soit prise en considération le courriel de Monsieur Michel Giroux et Madame Manon Belley, propriétaires du lot 5 834 841, reçu le 7 septembre 2021, demandant de cesser l'entretien de leur parcelle située sur la Petite Ligne et mentionnant que la municipalité est tout de même autorisée à circuler sur ladite parcelle.

ADOPTÉE

2022-04-77 6.5 - Achat d'une remorque

**SUR LA PROPOSITION DE : PIERRE-YVES PETTIGREW BLANCHET
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :**

QUE le conseil municipal autorise l'achat d'une remorque neuve au coût approximatif de 7 500\$. QUE la dépense soit puisée à même le budget de fonctionnement de l'année.

QUE le maire ou l'officier municipal soit autorisé à procéder au transfert de l'immatriculation.

ADOPTÉE

2022-04-78 6.6 - Appel d'offres pour la réfection partielle du 3e Rang Est - Phase 1

**SUR LA PROPOSITION DE : GENEVIÈVE RUEL
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :**

QUE le conseil municipal autorise la directrice générale et greffière-trésorière à procéder à un appel d'offres public pour la réfection partielle du 3e Rang Est – Phase 1.

ADOPTÉE

Initiales du maire
Initiales du dir. aén.

2022-04-79

6.7 - Autorisation de circuler pour le Grand tour de Vélo Québec

ATTENDU que «Grand tour de vélo» de Vélo Québec sollicite l'autorisation de circuler sur le territoire de la Municipalité de Lyster dans le cadre d'une randonnée cyclotouristique ;

**SUR LA PROPOSITION DE : CAROLINE BÉDARD
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :**

QUE le conseil municipal autorise les cyclistes du Grand tour de Vélo Québec à circuler sur le territoire de la Municipalité de Lyster le 8 et le 12 août prochain pour leur activité.

ADOPTÉE

7 - LOISIRS ET CULTURE

2022-04-80

7.1 - Publicité Guide des services cyclistes 2022

**SUR LA PROPOSITION DE : LUCIE ROY
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :**

QUE le conseil municipal approuve un paiement de 350\$ plus taxes pour la promotion publicitaire de la Gare de Lyster dans la Carte vélo 2022 du Parc linéaire des Bois-Francis. La somme sera puisée dans le compte Dons et commandites loisirs (02 70190 999).

ADOPTÉE

2022-04-81

7.2 - Entente avec la MRC de L'Érable - Animations dans les bibliothèques

ATTENDU QUE la bibliothèque Graziella-Ouellet a fait une demande d'aide financière en vertu du Projet d'animations dans les bibliothèques de l'entente de développement culturel (EDC) qui a pour objectif de développer la reconnaissance des bibliothèques dans leur milieu en soutenant la présentation de diverses animations de médiation culturelle au sein des bibliothèques ;

ATTENDU QUE la convention a pour objet d'établir les conditions et les modalités de l'octroi d'une aide financière et technique à la bibliothèque par la MRC de L'Érable en vertu de l'Entente de développement culturel (EDC) ainsi que les obligations respectives de chacune de parties ;

ATTENDU QUE l'aide financière et technique vise à aider la bibliothèque à programmer des animations et/ou médiations culturelles à chaque année, et ce jusqu'au 31 décembre 2023, pour la population de sa municipalité ;

**SUR LA PROPOSITION DE : CAROLINE BÉDARD
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :**

QUE le conseil municipal autorise la directrice générale et greffière-trésorière à signer le «Protocole d'entente relatif à l'octroi d'une aide financière via l'entente de développement culturel pour le projet d'animations dans les bibliothèques».

ADOPTÉE

Initiales du maire
Initiales du dir. aén.

2022-04-82 **7.3 - Achat d'un jeu gonflable**

**SUR LA PROPOSITION DE : PIERRE-YVES PETTIGREW BLANCHET
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :**

QUE le conseil municipal autorise l'achat d'un jeu gonflable usagé au coût approximatif de 2 500\$. La somme sera puisée au poste Améliorations locatives (02 70120 528).

ADOPTÉE

8 - CORRESPONDANCE

9 - PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur le maire invite les citoyens à la période de questions.

10 - VARIA

2022-04-83 **10.1 - Entretien préventif des unités de climatisation**

**SUR LA PROPOSITION DE : PIERRE-YVES PETTIGREW BLANCHET
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :**

QUE le conseil municipal approuve la proposition de Climco Service pour un contrat d'entretien préventif des unités de climatisation pour 2 visites par année au montant de 1 396.94\$ taxes incluses.

ADOPTÉE

2022-04-84 **10.2 - Demande de commandite de la Troupe de théâtre Ensemble**

**SUR LA PROPOSITION DE : CAROLINE BÉDARD
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :**

QUE le conseil municipal approuve un paiement de 100\$ en appui financier pour spectacle de la Troupe de théâtre Ensemble qui sera présenté les 12, 13 et 14 mai prochains. La somme sera puisée au poste Dons et commandites divers (02 19000 999).

ADOPTÉE

2022-04-85 **10.3 - Demande de soutien financier pour le Marché de Noël L'Érable-Arthabaska**

**SUR LA PROPOSITION DE : GENEVIÈVE RUEL
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :**

QUE le conseil municipal accepte de verser un montant de 250\$ en soutien financier pour le Marché de Noël Érable-Arthabaska 2022. La somme sera puisée au poste Dons, commandites, promotions diverses (02 19000 999).

ADOPTÉE

2022-04-86 **10.4 - Proclamation de la Semaine de la santé mentale 2022**

Initiales du maire
Initiales du dir. aén.

CONSIDÉRANT QUE la Semaine nationale de la santé mentale se déroule du 2 au 8 mai 2022 ;

CONSIDÉRANT QUE l'Association canadienne pour la santé mentale - Division du Québec, membre du réseau qui initie l'événement depuis 71 ans, invite cette année à prendre conscience de l'importance de l'empathie ;

CONSIDÉRANT QUE nous avons tous une santé mentale dont il faut prendre soin et que celle-ci a été mise à l'épreuve à bien des égards pendant la pandémie ;

CONSIDÉRANT QUE les campagnes de promotion de la santé mentale visent à améliorer la santé mentale de la population du Québec ;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités contribuent au bien-être de la population en mettant en place des environnements favorables à la vie de quartier ;

CONSIDÉRANT QUE la santé mentale est une responsabilité collective et que cette dernière doit être partagée par tous les acteurs de la société ;

CONSIDÉRANT QU'il est d'intérêt général que toutes les municipalités du Québec soutiennent la Semaine nationale de la santé mentale ;

**EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR : CAROLINE BÉDARD
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :**

QUE la municipalité de Lyster proclame la semaine du 2 au 8 mai 2022 Semaine de la santé mentale et invite tous les citoyens, les entreprises et les institutions à #Parlerpourvrai et à partager la trousse d'outils de la campagne de la Semaine nationale de la santé mentale dont le thème est l'empathie. Ensemble, contribuons à transformer notre municipalité en un environnement favorable à la santé mentale des citoyens.

ADOPTÉE

2022-04-87

11 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

**SUR LA PROPOSITION DE : GENEVIÈVE RUEL
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :**

QUE cette séance soit levée à 20 h 41.

ADOPTÉE

La signature par le maire du présent procès-verbal constitue une approbation de chacune des résolutions qu'il contient, ceci en conformité avec l'article 142 du *Code Municipal du Québec*.

Yves Boissonneault
Maire

Suzy Côté
Directrice générale et greffière-trésorière

Initiales du maire
.....
Initiales du dir. aén.

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Lvster



CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

(Code Municipal, article 961)

Je soussignée, Suzy Côté, directrice générale et greffière-trésorière, certifie par les présentes qu'il y a les crédits budgétaires disponibles pour les fins pour lesquelles le conseil a autorisé les dépenses dans la présente séance.

Donné ce 4 avril 2022.

Suzy Côté, directrice générale et greffière-trésorière